

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
T13-2023  
Portant réglementation de la  
circulation RUE DE RINGENDORF**

**Le Maire de la commune d'Alteckendorf,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

**VU** le Code de la route

**VU** le Code de la voirie routière

**VU** la demande du 1 juin 2023 de l'entreprise SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux, dans le cadre du remplacement du branchement d'eau potable de Monsieur SCHLEIFER 7 rue de RINGENDORF du 12 juin 2023 au 16 juin 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1** : Du 12 juin 2023 au 16 juin 2023, l'entreprise SDEA, représentée par Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux, est autorisée à poser un alternat par feux tricolores dans le cadre du remplacement du branchement d'eau potable de Monsieur SCHLEIFER 7 rue de RINGENDORF du 12 juin 2023 au 16 juin 2023.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, du 12 juin 2023 au 16 juin 2023, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : la circulation alternée par feux tricolores, la limitation de vitesse est de 30km/h, le dépassement des véhicules, autre de deux roues est interdite.

**Article 5** : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise SDEA.

**Article 6** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**Article 7 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 05 juin 2023

Le Maire

Alain HIPPE

